

• DATE ET HEURE

20 octobre 2021
14h - 17h30

• LIEU

UCLouvain
Auditoire Montesquieu 01
Place Montesquieu
1348 Louvain-la-Neuve

• DROITS D'INSCRIPTION

150 EUR (ouvrage inclus), gratuit pour les étudiants, les chercheurs et les membres de l'UCLouvain (sans ouvrage).

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café, le cocktail et l'ouvrage qui sera envoyé ultérieurement aux participants.

L'inscription a lieu jusqu'au 14 octobre 2021, au moyen du bulletin d'inscription en ligne : disponible sur www.uclouvain.be/crides.

Le paiement s'effectue après réception de notre facture.

• FORMATION PERMANENTE

La demande d'agrément auprès de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be) est en cours.

• RENSEIGNEMENTS

Email : catherine.vanderlinden@uclouvain.be
Mme Catherine Vanderlinden
Tél. : 32 (0) 10/47.47.58



APRÈS-MIDI
D'ÉTUDES

20 octobre 2021
Louvain-la-Neuve
14h - 17h30

ANALYSE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA LUTTE CONTRE LES PARIS ILLICITES EN LIGNE

CRIDES (UCLouvain)
&
EUROPEAN LAW INSTITUTE
(Belgian Luxemburg Branch)

En partenariat avec
LORCIER

 **UCLouvain**

 **CRIDES**
Centre de recherche interdisciplinaire
Droit, Entreprise et Société

 **ELI**
EUROPEAN
LAW
INSTITUTE
BELGIO-
LUXEMBOURG
HUB

Pour lutter contre le fléau que constitue la pratique immodérée des jeux de hasard, le législateur belge a pris le parti de canaliser les joueurs vers une offre agréée, réglementée et contrôlée par un régulateur ad hoc. L'avènement des jeux en ligne constitue cependant une menace sans précédent contre cette stratégie, qui risque de réduire à néant les efforts déployés pour protéger les joueurs. En effet, cette digitalisation croissante s'accompagne du développement d'une offre illicite tentaculaire et exponentielle.

Cette offre illicite pose différentes difficultés. En premier lieu, elle met à mal la protection des joueurs qui ne bénéficient d'aucun des garde-fous mis en place par le législateur belge. En deuxième lieu, elle menace la rentabilité des opérateurs légaux qui, en raison précisément des règles de protection des joueurs, ne sont pas en mesure de concurrencer l'offre illicite. Or, si les opérateurs légaux ne sont plus rentables, c'est l'intégralité du système de canalisation qui risque de s'effondrer. En conséquence, et en troisième lieu, ce phénomène provoque également une perte non négligeable de ressources fiscales pour l'Etat belge.

Lutter efficacement contre les opérateurs illicites en ligne est loin d'être aisé. En effet, ceux-ci se montrent particulièrement élusifs : lorsqu'un site est blacklisté par la Commission des jeux de hasard, il réapparaît très rapidement sous une url légèrement différente. Il est dès lors indispensable de coordonner l'action des différents acteurs impliqués : la Commission des jeux de hasard, le parquet, les opérateurs téléphoniques, les banques, disposent tous de certains leviers pour agir contre ce phénomène délétère.

En raison de son expertise interdisciplinaire qui l'amène à analyser les relations entre le droit, l'entreprise et la société, le CRIDES est particulièrement bien placé pour encadrer une réflexion d'ensemble sur les sujets qui précèdent. Une lutte efficace contre un phénomène en ligne ne pouvant s'envisager que de manière internationale, l'European Law Institute offrira également une expertise précieuse en matière de développement et d'amélioration du droit européen.

Dans ce contexte, l'après-midi d'études aura pour objet de rassembler des représentants des différents acteurs susvisés pour tenter de développer une approche cohérente et coordonnée dans la lutte contre les jeux de hasard illicites.

Sous la présidence de M. Christian De Valkeneer (Président du tribunal de première instance de Namur et ancien Procureur général de Liège, Professeur à l'UCLouvain)

- 14h00 Mot d'accueil**
M. Philippe Lambrecht, (Professeur à l'UCLouvain, CRIDES)
- 14h05 La canalisation des joueurs vers une offre légale et de qualité : le mieux est l'ennemi du bien**
Me Denis Philippe (Professeur à l'UCLouvain, CRIDES, Avocat au barreau de Bruxelles) et Me Jean-François Libert (Avocat au barreau de Bruxelles)
- 14h20 Impacts du jeu illégal sur le secteur légal**
M. Yannik Bellefroid (Président de l'UPAP, CEO de Derby – Ladbrokes)
- 14h40 Présentation de l'action gouvernementale dans la lutte contre le jeu illégal en ligne**
M. Bart Van Hulst (Substitut du procureur du Roi près le parquet de Bruxelles, Responsable pour les jeux en ligne au parquet de Bruxelles)
- 15h00 Présentation de l'action de la CJH dans la lutte contre le jeu illégal**
Mme Magali Clavie (Présidente de la Commission des jeux de hasard)
- 15h20 e-Proceedings**
Prof. Dr. Dr.h.c. Lorena Bachmaier (Rapporteur au European law institute sur les e-proceedings, Professeur à l'Université de Madrid)
- 15h40 Pause-café**
- 16h00 Comment le secteur bancaire peut-il contribuer à la lutte contre les opérateurs illégaux ?**
M. Gregory Machenil (Director Legal & Compliance chez Febelfin)
- 16h15 Comment le secteur télécom peut-il contribuer à la lutte contre les opérateurs illégaux ?**
M. Axel Desmedt (Executive Board Member IBPT)
- 16h30 Panel – Discussion**
M. Patrick Carolus (Avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles, Formateur à l'UCLouvain et à l'UNamur, Chargé de Conférences à Solvay-ULB et Professeur invité à la Haute École Francisco Ferrer (HEFF))
Me Fabrice Mourlon Beernaert (Avocat au barreau de Bruxelles, Juge suppléant au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, Assistant à la Faculté de droit de l'ULB)
M. Piet Van Baeveghem (Domain Manager Legal and Regulatory Affairs à la Loterie Nationale)
- 17h10 Synthèse des travaux**
Me Denis Philippe
- 17h20 Conclusions – Position du secteur vis-à-vis du jeu illégal**
M. Emmanuel Mewissen (CEO du groupe Ardent)
- 17h30** Cocktail (si les consignes sanitaires le permettent)